

Légation de Suisse

en  
France

Paris, le 15 avril 1950.

P.A. 21. 31. PARIS  
P.B. 58. 12. 22

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire rapport sur l'initiative prise par M. Robert Schuman, Ministre français des affaires étrangères, à la dernière séance de l'O.E.C.E. en faveur d'une plus étroite collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'O.E.C.E. dans le domaine économique. L'adoption pure et simple des propositions du Secrétaire général du Conseil, appuyées par M. Schuman, ferait de l'O.E.C.E. une institution technique dépendant et au service de l'Organisation Politique de Strasbourg.

Il est certain que les nécessités politiques et économiques de la France obligent le gouvernement de ce pays à chercher un appui toujours plus grand auprès des Etats-Unis d'Amérique et partant auprès des nombreuses organisations internationales qui ont été constituées sous les auspices de la République Américaine. Le fardeau de l'Indochine exige de la France un effort économique et militaire qu'elle ne saurait porter seule encore longtemps; sans oublier le réarmement de la France métropolitaine qu'exigent impérieusement les circonstances politiques actuelles. En ce qui concerne l'Indochine, son argument selon lequel le destin de cette ancienne colonie ne serait plus une affaire intéressant uniquement la France, ne manque pas de pertinence. Après la perte de la Chine, il est évident que si l'Indochine aussi devait passer dans l'autre camp, l'Asie toute entière risquerait fort de devenir la proie du communisme. Ainsi, les prétentions françaises quant à un apport financier plus sérieux de la part du groupe occidental, mené par l'Amérique, peuvent parfaitement bien se justifier.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de voir le Quai d'Orsay et notamment son chef, M. Schuman, chercher à préconiser des solutions qui, tenant compte de cette évolution, apporteraient dans le domaine pratique des allègements aux charges françaises et qui engageraient dans une mesure encore plus intense la responsabilité collective du groupe d'Etats qui sont déjà liés entre eux, par le

Monsieur le Conseiller fédéral Max Petitpierre,  
Président de la Confédération Suisse,  
Chef du Département Politique fédéral,

B e r n e .

25. Apr. 1950 Sch



Pacte de l'Atlantique, des autres alliances défensives et, dans le domaine économique, par l'O.E.C.E. L'idée française, telle qu'elle est exposée au Quai d'Orsay et qui a fait l'objet jeudi, dans la presse française, de certaines allusions, serait donc de lier les Etats occidentaux par un réseau toujours plus dense d'accords multilatéraux qui comprendraient les questions politiques, militaires et économiques. On en arrive, par beaucoup de détours, à la formation d'un bloc qui, tout en sauvegardant dans une plus large mesure l'autonomie des Etats, n'est guère moins compact que le bloc soviétique avec sa tendance strictement centralisatrice et la prépondérance de Moscou.

Déjà M. Schuman a, à en croire la presse, soulevé le problème de l'intégration de l'O.E.C.E. dans le Pacte de l'Atlantique, en vue de pourvoir au financement des dépenses militaires que l'application du Pacte entraîne. La Suisse ne peut donc que suivre avec une anxiété accrue cette nouvelle phase de l'évolution de la politique mondiale, évolution dont le chemin était clairement tracé, mais dont on espérait encore qu'elle ne poursuivrait pas sa marche avec une logique par trop implacable.

La tendance des délibérations de l'O.E.C.E. à l'échelon des ministres ne laissait d'ailleurs pas de doute sur les désirs de la majorité des participants, tendant à centraliser les efforts des Etats occidentaux dans tous les domaines de la politique internationale. Cette tendance posera pour nous de graves problèmes et nous acculera vraisemblablement à prendre, dans un assez proche avenir, certaines décisions. Reste à savoir quelle sera l'attitude modératrice du gouvernement britannique actuel qui ne semble pas montrer le même empressement que le gouvernement français à se dessaisir de ses prérogatives en faveur d'institutions internationales.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'hommage de mon respect.

*Sa hi*

7 lettre des  
Sondres du  
11.4.50  
Pier.  
(p. 4 et 5)